



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration économique et sociale

de l'Université de la Réunion

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : La Réunion

Établissement déposant : Université de la Réunion

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration économique et sociale

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150008736

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Saint Denis de la Réunion et Le Tampon.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence d'*Administration économique et sociale* (AES) de l'Université de la Réunion est organisée sur six semestres et comprend un total de 1464 heures d'enseignements avec une répartition entre cours magistraux et travaux dirigés. La répartition en cours magistraux et travaux dirigés est la suivante : licence 1 (L1) : 334 heures de cours magistraux et 150 heures de travaux dirigés ; licence 2 (L2) : 294 heures de cours magistraux et 178 heures de travaux dirigés ; licence 3 (L3) : 330 heures de cours magistraux et 154 heures de travaux dirigés.

Elle a pour vocation de fournir aux étudiants une formation de base pluridisciplinaire en droit, économie et sociologie ainsi que de leur permettre une maîtrise des techniques quantitatives. Dans cette perspective, la licence comporte certains enseignements mutualisés avec la licence d'*Economie*, mais les deux licences sont clairement différenciées. L'accès à la licence est possible pour les étudiants inscrits dans le dispositif transversal « Certificat préparatoire à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle » (CPESIP). Elle est également ouverte aux étudiants admis au Certificat d'aptitude en droit économie gestion (CADEG), test d'aptitude à la poursuite des études dans le domaine du droit, de l'économie et de la gestion.

Après la L3, les étudiants ont la possibilité de postuler à différents masters proposés sur l'île de la Réunion ou en métropole.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation offre un socle de compétences fondamentales en sciences humaines avec du droit, de l'économie, de la sociologie ainsi que des compétences en comptabilité et techniques quantitatives. Les disciplines fondamentales sont assorties de travaux dirigés. Les compétences obtenues à l'issue de la formation doivent notamment préparer aux concours de l'administration publique. L'articulation entre cours magistraux et travaux dirigés est cohérente. Cette licence constitue une offre supplémentaire de formation par rapport aux licences d'*Economie* et de *Droit*, dans la mesure où elle permet aux étudiants de choisir une spécialisation plus progressive que les deux précédentes. Du point de vue de l'acquisition de compétences préprofessionnelles, les enseignements de comptabilité, d'informatique et d'anglais sont considérés comme susceptibles de s'appliquer dans un contexte professionnel. Une des difficultés de cette licence repose sur le caractère généraliste de la formation, qui a moins vocation que d'autres à fournir des compétences en vue de l'insertion professionnelle (en dehors peut-être de la préparation aux concours de la fonction publique). On peut souligner l'initiative prise concernant l'entrepreneuriat étudiant où les étudiants de L3 sont invités depuis trois ans à « s'essayer » à un exercice de création d'entreprise. A l'avenir, cet exercice a vocation à prendre davantage d'importance.

Les étudiants inscrits dans le dispositif transversal « Certificat préparatoire à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle » (CPESIP) ont accès à la licence. Cette licence est également ouverte aux étudiants admis au Certificat d'aptitude en droit économie gestion (CADEG), test d'aptitude à la poursuite des études dans le domaine du droit, de l'économie et de la gestion. Le CADEG permet a priori le repérage des difficultés des étudiants en première année de licence. Il bénéficie à ce jour seulement aux étudiants de licence *AES* et a vocation à être généralisé aux étudiants de licence d'*Economie*. Des enseignements de mise à niveau sont dispensés dans le cadre du CADEG et concernent les mathématiques, le français, l'anglais. Des dispositifs de soutien existent par ailleurs dans le cadre des dispositions pédagogiques particulières. Des dispositifs de mobilité internationale sont mis en place, mais ils ne bénéficient par réellement aux étudiants de la licence. Il existe enfin des dispositions particulières à destination des étudiants ayant des contraintes particulières (dispenses d'assiduité en travaux dirigés, accès aux cours en ligne, dispositions d'assistance pour les étudiants porteurs de handicaps, et autres dispositions particulières pour les sportifs de haut niveau). Concernant la réussite des étudiants, la session de rattrapage dite « coup de pouce » est une innovation : elle permet aux étudiants ayant obtenu au moins 8/20 à la session 1 de se présenter à cette session (avec compensation des semestres 1 et 2). Toutefois, il s'agit de repasser les examens pour trois matières par semestre seulement ; ce qui peut poser une difficulté de conformité aux normes en vigueur. *In fine*, cette licence bien qu'attractive eu égard au nombre d'inscrits en première année de licence enregistre un très faible taux de réussite, de l'ordre de 10 % en première année.

La licence *Administration économique et sociale* permet de poursuivre vers une licence *Administration publique* qui prépare aux concours administratifs. L'obtention de la licence permet la poursuite d'études vers les masters du domaine économie et gestion. Il y a également la possibilité de rejoindre un master enseignement pour préparer les concours de Professeur des Ecoles ou du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement secondaire (CAPES). Outre l'accès au master *Enseignement*, les étudiants de cette licence ont potentiellement accès à sept masters. Un projet de création d'entreprise réalisé dans le cadre de la licence constitue également une expérience à vocation professionnelle. En principe, la licence *Administration économique et sociale* permet aux diplômés d'exercer les professions de conseiller clientèle, conseiller financier, gestionnaire de prêt en banque, assistant en gestion immobilière, assistant comptable, gestionnaire de paie, assistant de ressources humaines, attaché territorial, chargé d'étude. Toutefois, aucune étude statistique n'est fournie permettant de connaître le devenir des diplômés.

Le pilotage de la formation est réalisé par le département Economie-Administration Economique et Sociale. Il existe un responsable pédagogique par année. Un conseil de perfectionnement a été adopté et le pilotage de l'évaluation est réalisé par le Vice Président du Conseil des Etudes et de la vie Universitaire (VPCEVU), avec un projet de questionnaire non encore effectif. Des intervenants extérieurs participent à la formation et interviennent dans des enseignements de spécialité. Il n'y a pas d'informations précises sur l'origine socio-économique des étudiants. En revanche, des informations sont recueillies sur l'origine des étudiants s'agissant du baccalauréat en lien avec les taux de réussite. Le bilan des enseignements par les étudiants est en cours, mais n'est pas utilisé à des fins de pilotage pour le moment.

- Points forts :

- Une formation cohérente et bien structurée.
- Un dispositif d'aide à la réussite réfléchi et bien conçu mais dont on doit s'assurer de la pérennisation.

- Points faibles :
 - Devenir des diplômés inconnu.
 - Très faible taux de réussite en L1.
 - Evaluation par les étudiants insuffisamment prise en compte.
 - Mobilité des étudiants quasiment inexistante.

- Recommandations pour l'établissement :


La formation est solide et doit chercher à pérenniser les dispositifs d'aide à la réussite qui sont pertinents à défaut d'être réellement efficaces pour le moment, s'agissant de la première année de licence. Une analyse du devenir des étudiants devrait être réalisée de même que celle de l'évaluation des enseignements par les étudiants. Une telle analyse permettrait d'améliorer la formation et les taux de réussite.



Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ÉVALUATION AERES
LICENCE MENTION ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE**

L'Université de La Réunion n'entend formuler aucune observation sur ce rapport.

Le Président

Pr Mohamed ROCHDI

